



Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales  
Affaire suivie par : Stéphane COHON  
Tél. : 02 37 27 70 63  
mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 18 DEC. 2018

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 22 mai 2018, vous avez déposé une demande de modifications des conditions d'exploitation du parc éolien FONTAINE LA GUYON situé sur la commune de Fontaine-la-Guyon.

Ces modifications portent sur les aspects suivants de vos machines :

- modification de la géométrie des éoliennes du parc : hauteur de moyeu diminué à 82 m et diamètre du rotor augmenté à 100 m,
- modification de la puissance unitaire des machines de 2 à 2,2 MW.

Je note que la hauteur en bout de pale reste identique à 132 m et que l'implantation des machines et du poste de livraison reste inchangée.

Ces modifications ne présentent pas un caractère substantiel. Elles peuvent par conséquent être mise en œuvre sans autre modification.

je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour la Préfète et par délégation,  
Le Chef de Bureau des Procédures Environnementales**

**Elisabeth GUIBERT**

**Monsieur le Directeur  
SA EOLIS  
420, rue des mattes  
ZI Ahelia 1 bât C  
13705 LA CIOTAT**

*copie UD DRPAL 28*

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarques administratives" 1

